

Je souscris en direct auprès d'Odyssee Venture

Le dossier de souscription est composé du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), du bulletin de souscription, d'un récépissé de démarchage (recto) et d'un questionnaire de connaissance client (verso). Vous devez prendre connaissance du DICI préalablement à votre souscription.

- 1- Je complète et signe la **fiche d'information précontractuelle**.
- 2- Je complète et signe le **récépissé (recto) et le questionnaire de connaissance client (verso)**.
- 3- Je complète et signe mon **bulletin de souscription** :

❖ *Etat civil* : Je renseigne mes coordonnées en prenant soin d'indiquer mon email. Je joins la copie de mes deux pièces d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le RIB de mon compte bancaire.

❖ *Souscription* : J'indique le montant net de ma souscription (hors droits d'entrée), les droits d'entrée de 2% [MDE] et le montant total [MT] qui correspond au montant du versement. Le **minimum de souscription est de 3.000 euros** hors droits d'entrée.

❖ *Modalités de détention des parts* : Je coche l'une des deux options concernant la livraison de mes parts :

- soit conservées en nominatif pur chez le dépositaire (sans frais ni droits de garde),
- soit transférées sur le compte de titres de mon choix en joignant un IBAN Titres.

- 4- Je joins un **ordre de virement** ou un **chèque** du montant total de la souscription dans le fonds (droits d'entrée inclus). Le chèque est **libellé à l'ordre du FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°7**. Le virement est à l'ordre de **FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°7 COLLECTE**. Le chèque ou virement doit être émis d'un compte bancaire dont le souscripteur est titulaire (Etat civil de votre bulletin de souscription).

- 5- Je retourne le dossier de souscription complet par courrier adressé à :

ODYSSEE VENTURE / Service Souscriptions

26 rue de Berri – 75008 Paris

Nous accuserons réception de votre dossier par e-mail ou courrier.

Pour l'IR 2022 la date limite de réception des dossiers est arrêtée au vendredi 13 janvier 2023 (bulletins et chèques datés du 31/12/2022 au plus tard)

Pour ne rien oublier...

Je vérifie que la liste ci-contre est entièrement complétée avant de renvoyer mon dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- Fiche d'information précontractuelle complétée et signée
- Bulletin de souscription complété et signé
- Récépissé et fiche de connaissance client complétés et signés
- Chèque de souscription ou copie ordre de virement
- Photocopie recto/verso d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- RIB du compte bancaire du souscripteur
- IBAN titres en cas de demande de transfert des parts